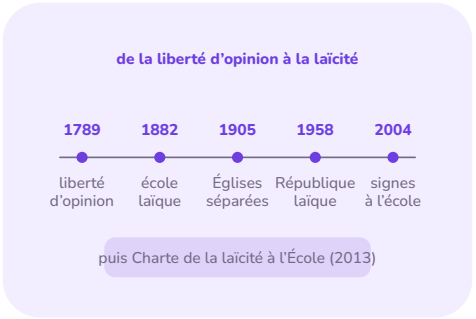
EMC · PREMIÈRE GÉNÉRALE

La laïcité, principe de la République

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Définir la laïcité

- Liberté de conscience, séparation, neutralité de l'État, égalité devant la loi.
- Protège croyants et non-croyants : ni athéisme d'État, ni interdiction des religions.

2 De 1789 aux lois scolaires

- 1789 : DDHC, article 10. 1801 : Concordat, cultes reconnus et financés.
- Lois Ferry (1881-1882) : école gratuite, obligatoire, laïque ; loi Goblet (1886) : personnel laïque.

3 1905 et la Constitution

9 décembre 1905 : séparation des Églises et de l'État

- Liberté des cultes (article 1er) ; aucun culte reconnu, salarié ni subventionné (article 2).
- Constitutions de 1946 et de 1958 (article 1er) : République « laïque ».

4 Qui est tenu à quoi ?

- Neutralité : administration, agents en service, entreprises chargées d'un service public (2021).
- Liberté : usagers, étudiants, salariés du privé (règle de neutralité possible depuis 2016).

5 La laïcité à l'école

- Loi du 15 mars 2004 : pas de signe ostensible pour les élèves du public, après dialogue.
- Charte de 2013, 15 articles : refus du prosélytisme, égalité filles-garçons, enseignements laïques.

6 L'Alsace-Moselle

- Allemande en 1905 : droit local et Concordat maintenus (loi de 1924).
- Quatre cultes reconnus ; régime jugé conforme par le Conseil constitutionnel (2013).

7 Débats

- Accompagnateurs de sortie : pas des agents, pas tenus à la neutralité en principe (2013).
- Repas de substitution : ni imposés ni interdits par la laïcité (2020).

Pièges à éviter

- Imposer la neutralité aux citoyens ou aux usagers : elle pèse sur l'État et ses agents.
- Confondre les lois Ferry (école, 1881-1882) et la loi de séparation (1905).
- Étendre la loi de 2004 à l'université, aux parents ou au privé.
- Croire que la loi de 1905 emploie le mot « laïcité » : la République n'est dite « laïque » que par la Constitution de 1946.
- Oublier le régime concordataire d'Alsace-Moselle.